**ABSTRACT**

**LE SYSTÈME NATIONAL INTÉGRÉ DE SUIVI ÉVALUATION (SNISE) À MADAGASCAR : DÉFIS ET BONNES PRATIQUES**

**Marilys Victoire RAZAKAMANANA, Directeur d’Appui, de Suivi et d’Evaluation – Ministère de l’Economie et des Finances Madagascar**

Madagascar dispose d’un système de suivi-évaluation spécifique, le Système National Intégré de Suivi Évaluation (SNISE) qui a été élaboré en 2008 pour permettre au gouvernement malagasy de suivre le progrès de la réalisation de ses Politiques et Programmes de développement. C’est un outil dynamique définissant le cadre organisationnel et institutionnel du suivi évaluation précisant les responsabilités intégrées des différentes entités, depuis la collecte des données jusqu’à la prise des décisions. La gestion du SNISE est assurée par la Direction d’Appui, de Suivi et d’Evaluation (DASE) du Ministère de l’Economie et des Finances. Les données alimentant le système proviennent de différentes entités (Ministères sectoriels, Banque Centrale, les autres entités publiques). Chaque année, aux termes de la collecte des données, un Rapport, le Rapport de Mise en Œuvre des Programmes du Gouvernement, est mis en œuvre. A l’ère de la digitalisation, depuis cette année 2024, le système a été mise en ligne. Il s’agit de l’une des grandes réformes du Ministère de l’Economie et des Finances de Madagascar. Toutefois, des défis persistent encore, notamment la disponibilité des données, notamment des informations sur les indicateurs spécifiques et les objectifs annuels. Si les entités disposent des informations sur les objectifs à la fin d’un programme donné, les informations annuelles peuvent être non disponibles. En effet, la collecte annuelle de données est un processus crucial permettant de suivre les performances et d'évaluer les progrès. Cependant, elle peut s'avérer fastidieuse et coûteuse. La question qui se pose est comment s’assurer à ce que la collecte de données soit réalisée de manière efficace. Les procédures mises en œuvre par le Gouvernement malagasy consiste en la collaboration étroite entre les entités. La DASE assure la gestion du SNISE et centralise toutes les données. Par ailleurs, des points focaux nommés sur arrêté ou décret au niveau des autres entités ainsi que l’Institut National de Statistique travaillent étroitement avec la DASE. La mise en ligne, la nomination des points focaux sur la base de texte règlementaire ainsi que la collaboration étroite entre les différentes parties prenantes peuvent ainsi résoudre en partie le défi sur la complétude des données.